

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 27 Août 2020**  
**A 19h – Salle des Ferrages**

<b>Participants</b>	Béatrice GRELET, Éric LEVANTIS, Lou LOMBARD, Vincent MARTIN, Thomas NERVI, Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Maryvonne ROSELLO, Hugues SERVIERE, Laure VINCENT
<b>Absents :</b>	Emilie CONNAULTE, Alexandre HAYEK
<b>Procurations :</b>	Aurélia BAZERLI a donné pouvoir à Michel PARTAGE, Alain BERJON a donné pouvoir à Hugues SERVIERE, Sandrine PEREIRA a donné pouvoir à Béatrice PAUMIER LALLEMAND

**ORDRE DU JOUR :**

**1. Vérification du quorum**

Le quorum est atteint. 10 conseillers municipaux sont présents et 3 conseillers ont donné une procuration.

**2. Désignation du secrétaire de séance**

Thomas NERVI est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

**3. Procès-verbal du CM du 28.07.20**

Vote pour à l'unanimité.

**4. Délibération SEV (Syndicat Electrification Vauclusien): désignation des représentants**

\* Maryvonne ROSELLO déléguée titulaire : Vote pour à l'unanimité.

\* Éric LEVANTIS délégué suppléant : Vote pour à l'unanimité.

**5. Délibération Changement d'intitulé de délégation**

\* Monsieur le Maire propose de voter la mention « finances » pour la délégation de Maryvonne ROSELLO. En effet, cette nomination a été écrite sur le PV du 23.05.20 comme « travaux et suivi de la comptabilité » mais par erreur. Vote pour à l'unanimité pour « travaux et finances ».

\* Monsieur le Maire propose d'élire Éric LEVANTIS à la délégation « référent service technique ». Pour des raisons personnelles, Éric LEVANTIS ne peut pas accepter cette nouvelle délégation. Il remercie le conseil municipal pour sa proposition et sa confiance. Maryvonne ROSELLO ayant la délégation « travaux », c'est elle qui prendra en charge cette compétence. La délibération est donc annulée.

**6. Délibération déterminant le montant de l'aide allouée aux associations qui en ont fait la demande**

Associations	Subventions proposées	Subventions votées
BASTIGRAINES	400 €	400 €
BIBLIOTHEQUE APERTO LIBRO	820 €	820 €
CLIC SOLEIL AGE	50 €	50 €
COOP SCOLAIRE	1 300 €	1 300 €
LA BASTIDONNE EVENEMENTS	5 000 €	5 000 €
LA BASTIDONNE LOISIRS	300 €	300 €
LA BOULE BASTIDONNAISE	500 €	500 €
LA SAUVI	50 €	50 €
SOCIETE DE CHASSE	300 €	300 €
MARCHE PAYSAN	1 500 €	0 €
TENNIS CLUB	300 €	0 €

Monsieur le Maire propose que les subventions pour le marché paysan soient reportées en attendant le dossier définitif de l'association. Monsieur le Maire propose d'attendre de rencontrer le président du club de tennis

avant de voter la subvention. Vote pour à l'unanimité de chaque subvention proposée sauf pour le Marché Paysan et le club de tennis.

Les associations n'ayant pas fait de demandes pourront faire l'objet d'une nouvelle délibération ultérieurement.

**7. Délibération pour la création d'un poste de Chargé de communication ou Responsable de la communication – Grade Attaché**

Le besoin n'existe plus. Vote contre à l'unanimité. Annulation de la délibération.

**8. Délibération pour la création d'un poste CDD pour surcroît temporaire d'activité : Accueil (physique et téléphonique)**

Le besoin n'existe plus. Vote contre à l'unanimité. Annulation de la délibération.

**9. Délibération pour la création d'un poste d'ATSEM à temps non complet**

Le besoin n'existe plus. Vote contre à l'unanimité. Annulation de la délibération.

**10. Délibération pour la création d'un poste Accueil (contrat aidé pris en charge en partie par la région ou contrat en alternance)**

Vote pour à l'unanimité.

**11. Positionnement de principe quant aux demandes d'aide :**

\*De la part de la MDPH : Vote pour à l'unanimité.

\*De la part du conseil départemental à l'attention des jeunes vauclusiens (financement forfaitaire de 200 € au Fond d'aide aux jeunes): Vote contre à l'unanimité.

\*Proposition du nouvel organigramme – qui sera proposé au CDG lors de la saisine du comité technique : Le besoin n'existe plus. Vote contre à l'unanimité. Annulation de ce point.

**12. Délibération pour la révision totale du PLU**

Vote pour à l'unanimité.

**13. Délibération pour la révision partielle du PLU**

Vote pour à l'unanimité.

**14. Questions diverses**

\*Le Maire informe de l'abrogation d'interdiction de circulation sur la zone détruite par le feu du 24 juillet 2017. Un arrêté sera rédigé dans ce sens.

\*Présentation du projet de transformation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel des agents de la commune (RIFSEEP). Celui-ci sera étudié le 7 octobre par le Centre de Gestion.

\*Présentation des chiffres en lien avec les infractions entre 2018 et 2019 suite à un rapport de la gendarmerie: chiffres non alarmants et stables par rapport aux autres communes, positif pour le village.

\*Points travaux : présentation de tous les travaux effectués ou en cours à ce jour.

**15. Fin de séance**

La séance est clôturée à 21h00.